

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme MAUGAIS
M. GAISLIN

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M^{me} PAIMPARAY-KANY.
M. GARNIER a donné pouvoir à M. AUBERT.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} BRICE a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. CAILLARD.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY



21/16 – 09 mai 2023

ZAC Bourg-Clais-Touraudière - Programme des équipements publics- Modification n°1

Le rapporteur,

- Rappelle que par délibération n° 41/10 du 03 mars 2020 le conseil municipal de Pacé a approuvé le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée Bourg-Clais-Touraudière et le programme des équipements publics.
- Précise que la délibération n°41/10 a présenté sous la forme de tableaux la liste des équipements publics d'infrastructure et de superstructure répondant pour tout ou en partie aux besoins générés par la ZAC, le maître d'ouvrage pour chacun d'eux, la répartition du coût du financement de chaque équipement ainsi que la personne à qui il reviendra en propriété et en gestion.
- Rappelle que la commune à l'initiative de la création de la ZAC, a opté pour un régime financier de participation en ZAC au moment de l'approbation du dossier de création de celle-ci. Par conséquent, compte tenu de l'exonération de l'opération à la taxe d'aménagement, l'aménageur ou le constructeur prend à sa charge à minima les équipements listés à l'article R.331-6 du code de l'urbanisme.

En outre, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, lorsque le projet de programme des équipements publics comporte des équipements, dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier de réalisation doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement.

- Expose au conseil municipal qu'il convient de modifier le programme des équipements publics de la ZAC Bourg-Clais Touraudière afin de prendre en compte les évolutions issues des études approfondies de réalisation de l'opération. Ces études démontrent que la réalisation d'un parking souterrain destiné au stationnement public n'est pas pertinente dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, au regard du parc existant. En outre sa gestion ultérieure serait complexe et couteuse pour la collectivité gestionnaire.
- La modification est rendue nécessaire au regard du changement de parti pris d'aménagement relatif à la place An Diskuiz, avec la réalisation d'un parking souterrain sans maîtrise d'ouvrage publique notamment. Des précisions techniques et financières apportées aux projets d'équipements, des modifications de la liste des équipements de superstructure et des modifications de la répartition des participations financières de l'aménageur aux équipements publics ont conduit à cette modification, avec une participation financière de l'aménageur à enveloppe constante de 6 200 000 € conformément au traité de concession.
 - Indique que Rennes Métropole par délibération du 23 mars 2023 à l'unanimité :
 - A donné son accord à la modification n°1 du projet de Programme des Équipements Publics (PEP) de la ZAC Multisites "Bourg – Clais - Touraudière" à Pacé et à son financement, estimé à 5 397 834 € TTC, pour ce qui relève des compétences de Rennes Métropole ;
 - À l'incorporation dans le patrimoine de Rennes Métropole des ouvrages de voirie, d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ;
 - Conditionne l'intégration de ces équipements dans le patrimoine respectif de chaque collectivité à l'association des services gestionnaires de la commune et de Rennes Métropole, à l'élaboration du projet correspondant, à la validation des dossiers techniques, au suivi de la bonne exécution des ouvrages, à l'obtention des dossiers d'ouvrages exécutés, à la participation aux opérations préalables à la réception des travaux puis à la prise en gestion des ouvrages ;
 - A délégué à Madame la Présidente la signature de la convention de participation à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.

- Le programme des équipements publics se présente sous forme de tableaux qui listent les équipements publics d'infrastructure et de superstructure répondant tout ou en partie aux besoins générés par la ZAC, le maître d'ouvrage pour chacun d'eux, la répartition du coût de financement de chaque équipement, ainsi que leur incorporation à un gestionnaire.

- Informe que les équipements propres ne sont pas modifiés. Le tableau est donc repris :

1. EQUIPEMENTS PROPRES INFRASTRUCTURES				
Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (Infrastructures)				
Secteur Clais	Travaux préparatoires	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Structures et terrassements	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Traitements de surface des voiries et trottoirs selon profils	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Signalisation et marquages	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux usées	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux pluviales	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Eau potable/défense incendie	Aménageur	100% Aménageur	Eau du Bassin Rennais
	Electricité	Aménageur	100% Aménageur	Enedis
	Eclairage public	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Télécommunication (câblage)	Orange	100% Orange	Ville de Pacé
	Télécommunication (fibre)	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Gaz	GRDF/Aménageur	selon convention	GRDF
Espaces verts et mobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé	
Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (Infrastructures)				
Centre Bourg	Avenue Brizeux : branchements des programmes immobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Chemin de la Métairie : branchements des programmes immobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Voie nouvelle An Diskuiz : voirie première phase	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Place An Diskuiz	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Parking rue du Père Grignon	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire
1. Equipements propres à la ZAC (Infrastructures)				
Touraudière	Travaux préparatoires	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Structures et terrassements	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Traitements de surface des voiries et trottoirs selon profils	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Signalisation et marquages	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux usées	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Assainissement eaux pluviales	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Eau potable/défense incendie	Aménageur	100% Aménageur	Eau du Bassin Rennais
	Electricité	Aménageur	100% Aménageur	Enedis
	Eclairage public	Aménageur	100% Aménageur	Rennes Métropole
	Télécommunication (câblage)	Orange	100% Orange	Ville de Pacé
	Télécommunication (fibre)	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé
	Gaz	GRDF/Aménageur	selon convention	GRDF
Espaces verts et mobiliers	Aménageur	100% Aménageur	Ville de Pacé	

- Concernant les équipements publics induits d'infrastructures, qui relèvent des compétences de Rennes Métropole et de la commune de Pacé :

- Afin d'assurer la cohérence entre les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur et ceux sous maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole, l'aménageur prendra en charge les études préliminaires et les études d'avants projets sur l'ensemble du périmètre de la ZAC. La poursuite des études sera prise en charge par chaque maître d'ouvrage.
- Le secteur de la Clais se raccordera sur la route de Gévezé dont l'aménagement sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage Rennes Métropole. Les équipements publics d'infrastructures de la Clais sont financés à hauteur de 47% par l'aménageur et 53% pour

les collectivités compétentes (Rennes Métropole et Commune de Pacé).

3. Le secteur Touraudière se raccordera :
 - Rue de Baiersdorf où des aménagements ponctuels pour les transports en communs seront réalisés par Rennes Métropole ;
 - Route de la Crépinière dont le carrefour avec l'avenue de Champalaune sera réalisé par l'aménageur ;
 - Route de la Chapelle dont l'aménagement sera réalisé par Rennes Métropole.Les équipements publics de Touraudière sont financés à hauteur de 53% par l'aménageur et 47% par les collectivités compétentes, sauf pour les travaux liés au reméandrage du ruisseau de la Crépinière pris en charge à 100% par l'aménageur. Le renforcement en eau potable est également pris en charge intégralement par l'aménageur.

4. Le secteur centre-bourg correspond à une opération de renouvellement urbain comprenant l'aménagement de plusieurs voies. La clé de répartition reste majoritairement à 22% de participation de l'aménageur et 78% pour les collectivités (l'avenue Brizeux, le Chemin de la Métairie, le parking de l'école, la Place Saint Melaine, la rue Chateaubriand, le Boulevard Dumaine de la Josserie et du Duc Jean V, ainsi que la rue du Père Grignon de Montfort). En fonction de l'emplacement stratégique de certaines infrastructures par rapport au projet de renouvellement urbain porté par la ZAC, les participations de l'aménageur sont augmentées (abords espaces verts de l'école Guy Gérard, la voie nouvelle et le parking du Verger ainsi que la voie nouvelle An Diskuiz).

2. EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS INFRASTRUCTURE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût Coût opération HT	Part Rennes Métropole HT	Part Ville Pacé HT	Part aménageur HT	
2. Equipements induits par la ZAC (Infrastructures)									
Clais	Route de Gévezé, aménagement des carrefours et connexion des sentes piétonnes	Rennes Métropole	53% collectivité 47% Aménageur	Rennes Métropole	763 616 €	53%	404 717 €	47%	
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	5 511 €		53%	2 921 €	47%
2. Equipements publics induits par la ZAC (Infrastructures)									
Touraudière	Route de la Chapelle : reprise de la section courante de la chaussée + carrefours nord et sud + écluse au droit de la ferme	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	481 535 €	47%	226 321 €	53%	
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	25 293 €		47%	11 858 €	53%
	Carrefour route de la Crespinière/Champalaune	Aménageur	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	78 814 €	47%	37 043 €	53%	
	Connexions traversées piétonnes route de la Crespinière	Ville de Pacé	47% Ville de Pacé 53% Aménageur	Ville de Pacé	114 227 €		47%	53 687 €	53%
Adaptation Transport en commun Au Biersdorffet Champalaune	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	261 198 €	47%	122 763 €	53%		
Autres accompagnements Touraudière	Reménagement ruisseau de la Crespinière (dont partie plan d'eau) et noue le long Av de la Crespinière	Eaux et Villaine	100% Aménageur	Ville de Pacé	236 109 €			100%	
	Renforcement AEP	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	100% Aménageur	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	253 483 €			100%	
TOTAL Secteur Touraudière					1 430 660 €		386 127 €	65 575 €	998 958 €
2. Equipements induits par la ZAC (Infrastructures)									
Centre-bourg	Requalification de l'avenue Britoux (S1) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	795 055 €	78%	620 143 €	22%	
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	89 198 €	78%		69 575 €	22%
	Abords espaces verts école Guy Gérard (S2)	Ville de Pacé	50% Collectivités 50% Aménageur	Ville de Pacé	378 445 €		50%	189 222 €	50%
	Réaménagement du chemin de la Métrairie (S3) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	313 283 €	78%	244 351 €		22%
Ville de Pacé		Ville de Pacé		45 958 €	78%		35 847 €	22%	

Centre-bourg	Réaménagement du parking de l'école Guy Gérard (S4)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	115 258 €	78%	89 901 €		22%
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	19 816 €	78%		15 456 €	22%
	Requalification de la place Saint Melaine (S5) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	1 348 557 €	78%	1 051 875 €		22%
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	91 408 €	78%		71 298 €	22%
	Requalification de la rue Chateaubriand (S6) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	219 593 €	78%	171 283 €		22%
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	13 600 €	78%		10 608 €	22%
	Création du « parking du Verger » et d'une voie nouvelle Nord/Sud reliant l'avenue Britoux (S7), dont démolition garage parcelle BE 228 (40 000€) et reprise murets en limite de propriété	Rennes Métropole	51% Collectivités 49% Aménageur	Rennes Métropole	451 949 €	51%	230 494 €		49%
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	69 840 €	51%		35 618 €	49%
	Voie nouvelle entre la place Saint Melaine et la future place An Di Luzuz : travaux 2de phase (S8) (pas de raccordement provisoire -> gratuité réalisé avant)	Rennes Métropole	49% Collectivités 51% Aménageur	Rennes Métropole	260 592 €	49%	127 690 €		51%
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	85 082 €	49%		41 690 €	51%
	Travaux de renouvellement de réseaux EU/EP rue du père Grignon de Montfort et réfection de l'ensemble de la voie (S10-A)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	457 785 €	78%	357 072 €		22%
	Nouvelle place carrée et bd Domaine de la Jossere (S11-A et S11-B) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	701 040 €	78%	546 811 €		22%
Ville de Pacé		Ville de Pacé		58 136 €		78%	45 345 €	22%	
Réaménagement Bd Duc Jean V (S11-C et S12) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	343 233 €	78%	267 721 €		22%	
	Ville de Pacé		Ville de Pacé	16 592 €		78%	12 895 €	22%	
TOTAL Secteur Centre-Bourg					5 874 358 €		3 707 351 €	527 556 €	1 639 451 €

Par conséquent, la commune de Pacé sur la base des répartitions évoqués ci-dessus, pour les travaux sous sa compétence, investira sur son budget principal la somme de 596 052 € HT soit environ 715 263 € TTC.

- Concernant les équipements publics induits de superstructures, les principes proposés sont les suivants :
 - L'équipement aquatique (part commune de Pacé), la rénovation et extension de la médiathèque, l'acquisition et la réhabilitation d'un centre technique municipal, le city stade, l'extension de la gendarmerie, l'extension de la mairie, la réalisation d'un terrain de football synthétique de son éclairage et des vestiaires ainsi que la réalisation d'un sanitaire public seront réalisés, sous maîtrise d'ouvrage communale, avec une participation de l'aménageur de 22% pour un coût de revient estimé à 12 510 656 €, la commune de Pacé participant à hauteur de 78%.
 - La Halle Ann Diskuiz sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Pacé, avec une participation de 40% de l'aménageur pour un coût de revient estimé à 685 891€, la commune de Pacé participant à hauteur de 60%.
 - La restauration de la maison en terre dans le secteur de La Clais et le Parc agricole de la Touraudière seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Pacé avec une participation de l'aménageur de 50% pour un coût de revient estimé à 346 799 €, la commune de Pacé participera pour 50% à ces opérations.

Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Affiché le

ID : 035-213502107-20230509-D_23_21_16-DE

3. EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS SUPERSTRUCTURE

Désignation des équipements	Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût opération HT	Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					HT	HT	HT	HT	HT	HT
Équipement aquatique	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	4 043 329 €		78%	3 153 796 €	22%	889 532 €	
Rénovation, extension de la médiathèque	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 900 177 €		78%	2 262 138 €	22%	638 039 €	
Acquisition et réhabilitation d'un centre technique municipal	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 572 092 €		78%	2 005 232 €	22%	565 860 €	
City stade	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	137 178 €		78%	106 999 €	22%	30 179 €	
Halle An Diskuiz	Ville de Pacé	40% Aménageur 60% ville de Pacé	Ville de Pacé	685 891 €		60%	411 535 €	40%	274 356 €	
Extension gendarmerie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	342 946 €		78%	267 498 €	22%	75 448 €	
Extension mairie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	971 679 €		78%	757 910 €	22%	213 769 €	
Terrain de foot synthétique, renforcement de l'éclairage et des vestiaires	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	1 371 782 €		78%	1 069 990 €	22%	301 792 €	
Sanitaires publics	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	171 473 €		78%	133 749 €	22%	37 724 €	
Maison Maxime	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	114 315 €		50%	57 158 €	50%	57 158 €	
Parc agricole Touraudière	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	232 484 €		50%	116 242 €	50%	116 242 €	
TOTAL PARTICIPATION SUPERSTRUCTURE				13 543 346 €			10 343 246 €		3 200 100 €	

- Précise, par conséquent, que la commune de Pacé, sur la base des répartitions évoquées ci-dessus, investira sur son budget principal la somme de 10 343 246 € HT, soit environ 12 411 895 € TTC.
- Informe que conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, lorsque le programme des équipements publics comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine, et le cas échéant, sur leur participation au financement. En application de ce texte, il est notamment visé la délibération de Rennes Métropole en date du 23 mars 2023, donnant son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de ladite ZAC et à son financement.
- Précise que du fait de ses compétences (la voirie, les réseaux, l'éclairage public, les mobilités et le transport...) Rennes Métropole intervient en tant que maître d'ouvrage. Afin de contractualiser les engagements réciproques entre Rennes Métropole, l'aménageur et la commune de Pacé, une convention de participation aux équipements publics primaires de la ZAC sera signée.
- Rennes Métropole, sur la base des répartitions évoquées dans les tableaux ci-avant, investira sur son budget principal la somme de 4 498 195 € HT, soit environ 5 397 834 € TTC.
- Les participations respectives de l'aménageur et de Rennes Métropole étant forfaitaires, la convention sera soumise à des conditions de révision avec une clause de revoyure en cas d'évolution trop importante des coûts. Par ailleurs, en cas de nouvelle modification du dossier de réalisation, une nouvelle répartition des participations financières pourra être étudiée entre la commune, Rennes Métropole et l'aménageur. Cette modification donnera lieu à un avenant à la convention financière.

Le dossier de réalisation sera modifié pour prendre en compte cette modification du programme des équipements publics et intégrera également les modalités prévisionnelles de financement modifiées qui en découlent. Ces dernières feront également l'objet d'un avenant au traité de concession. Ces éléments feront l'objet d'une délibération du conseil municipal ultérieure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de Pacé approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière en date du 03 mars 2020 ;

Vu la délibération de Rennes Métropole en date du 23 mars 2023 donnant son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de ladite ZAC et à son financement, et autorisant Mme le Maire à signer la convention de participation aux équipements publics primaires de la ZAC,

Vu l'avis favorable de la commission mixte « Urbanisme et développement durable – Développement économique et de la prospective - Travaux, bâtiments et voirie » lors de sa réunion du 26 avril 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE:

La modification n°1 du projet de Programme des Équipements Publics (PEP) de la ZAC Multisites "Bourg – Clais - Touraudière" à Pacé et à son financement ;

APPROUVE

Son accord à l'incorporation dans le patrimoine de la commune de Pacé des ouvrages d'infrastructures et des ouvrages de superstructures réalisés dans le cadre de l'opération.

AUTORISE :

Le Maire à signer la convention de participation aux équipements publics primaires tri partite pour la ZAC Multisites Bourg-Clais-Touraudière, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Majorité absolue (32 pour ; 1 abstention H. Gaislin).

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Véronique PAIMPARAY-KANY.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

